Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 29-01-2022
Date de l'affichage : 29-01-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le 08-02-22
ID : 060-216001644-20220204-10_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, Madame GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : GOERGEN Julien

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : VAN EECKHOUT Aude

Délibération n° 10/2022 : Objet : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2020

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2020.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Fait et délibéré le 4 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 08-02-22
Et publication ou notification du 18-02-22

MAIRIE DU COUDRAY-SUR-THELLE 60430